

Rapporteur : Nigéria

Co-rapporteur : Royaume-Uni, Turquie, France, Iran, Afghanistan, Pakistan, Nouvelle Zélande, Afrique du Sud, Australie, Argentine

Parrains : Syrie, Cuba, Arabie-Saoudite, Tchad, Irak, Etats-Unis, Chine, Venezuela, Hongrie, Egypte,

Signataires : Russie, Grèce, Israël

## SOLUTION A LA CRISE DU PROCHE ORIENT

La commission des affaires politiques internationales :

Alarmée par l'attitude belliqueuse de Bachar Al Assad à l'encontre des civils de Rakka et par l'utilisation d'armes chimiques,

Regrettant profondément que la Syrie n'ait toujours pas accepté de ratifier la convention sur les armes chimiques de 1993,

Réaffirme la nécessité impérieuse d'une intervention militaire dans la région,

Consciente du terrible fardeau et du péril imminent encouru par la population civile de la région,

Félicitant les nombreux Etats ayant fait preuve d'un esprit coopératif et de beaucoup de bonne volonté afin de parvenir à un accord,

Encourageant les Etats à donner la priorité à la lutte contre certains acteurs régionaux.

- 1) S'engage à arrêter les frappes chimiques à Mossoul et à Rakka, et, dans le cas où la Syrie et la Russie ne respecteraient pas cet accord, à entamer une intervention militaire sous mandat onusien ;
- 2) Invite l'ONU à procéder à une nouvelle investigation sur l'utilisation d'armes chimiques par le régime syrien ;
- 3) Réclame la mise en place d'une coalition militaire, formée volontairement par les Nations Unies, chargée d'extraire les civils des zones de combat vers la Turquie, la Jordanie, le Liban et l'Arabie-Saoudite ;
- 4) Promette une pleine coopération avec les associations humanitaires Croix Rouge, Médecins Sans Frontières et Human Rights Watch, sur le territoire de Mossoul et Rakka, ainsi qu'un droit de passage pour les susdites associations jusqu'à ces villes ;
- 5) Demande la mise en place d'un fond d'aide humanitaire destiné au Moyen-Orient, se basant sur une participation obligatoire de la Syrie et de la Russie,

et volontaire pour le reste des Nations Unies et la mise en place d'un couloir aérien permettant d'apporter des vivres aux civils ;

- 6) Mette en place une coalition militaire destinée à lutter contre Daesh, fondée sur la base du volontariat, une fois l'action de la protection des civils achevée ;
- 7) S'engage à respecter l'intégrité territoriale de la Syrie ;
- 8) Soutient la mise à disposition de l'armée de la Coalition contre le groupe Daesh ;
- 9) Invite la Syrie à accueillir les dites troupes afin d'anéantir Daesh.